

Marseille, le 15 Février 1836.

M



Nous avons l'honneur de vous aviser que la Société de Commerce que nous avons contractée sous la raison ci-bas, est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour par la retraite de notre sieur Roulet.

En conséquence elle ne subsistera plus que pour sa liquidation qui se fera en commun par les deux associés gérans. Nous vous prions de vouloir bien en prendre note.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez accordée, nous en réclamons la continuation en faveur du nouvel établissement dont N^o Sieur Crozet vous donne connaissance et vous prions M^o d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Crozet & Roulet de Blanchenay.

N^o Sieur César Crozet signera pour la liquidation. Crozet et Roulet de Blanchenay
en lig.^r 5

N^o Sieur François Roulet signera idem. Crozet & Roulet de Blanchenay
en lig.^r 5